

BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation préalable relative à l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville vers Capitaine Gèze et la création d'un pôle d'échanges a été organisée conformément aux dispositions prévues par la délibération n°DTUP 007-2289/10/CC du 1er octobre 2010.

Elle s'est déroulée du 6 juin au 6 juillet 2011, inclus.

Le bilan de cette concertation est dressé, ci-dessous, sur les aspects quantitatifs et qualitatifs.

DONNEES QUANTITATIVES

Les données de la concertation menée dans le cadre du projet de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et de la création d'un pôle d'échanges peuvent être synthétisées comme suit :

Les outils d'information et de communication

Des supports d'information et de communication ont été réalisés dans le cadre de la concertation dont les modalités ont été définies dans la délibération communautaire précitée.

Le nombre d'exemplaires imprimé est précisé ci-après pour chacun des documents :

- 1 dépliant de présentation du projet : 1 000 exemplaires,
- 5 panneaux de présentation du projet : 2 exemplaires de chaque panneau,
- 1 diaporama de présentation du projet pour l'animation de la réunion publique.

La réunion publique du 6 juin 2011

Elle a accueilli environ une quarantaine de personnes à l'Amphithéâtre du Lycée Saint-Exupéry de Saint-Louis entre 18h45 et 20h05 dans le 15^{ème} arrondissement.

Les expositions permanentes

Deux expositions permanentes de présentation de l'opération se sont déroulées du mardi 7 juin au mercredi 6 juillet 2011 :

- *en mairie des 15 et 16^{ème} arrondissements* (246 rue de Lyon) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- *au siège de la communauté urbaine de MPM* au Pharo (58 boulevard Charles Livon) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les registres

Les 2 registres mis à la disposition du public dans chacun des lieux d'exposition ont recueilli au total 2 contributions.

DONNEES QUALITATIVES

Les points de vue exprimés lors de la réunion publique

Les principaux éléments qui ressortent de la réunion publique sont présentés ci-après, selon l'organisation thématique suivante :

- **le projet dans son ensemble**
- **le projet de BHNS**
- **les navettes fluviales**
- **le métro**
- **les TER**

- **Le projet dans son ensemble**

Les interventions ont porté sur :

- le prix du parc relais et son fonctionnement notamment en période de matchs de l'Olympique de Marseille,
- l'impact du projet sur la gare du Canet,
- le stationnement des vélos,
- le lien avec Euromed 2,
- le marché aux puces qui a tendance à déborder de son emprise.

M. CASELLI indique qu'il va faire étudier la possibilité de rendre le parking gratuit pour l'ensemble des usagers. Il ne peut se prononcer aujourd'hui car si cette mesure doit se faire, elle le sera à l'échelle de la ville ce qui a un coût. Lors des soirs de matchs au stade Vélodrome, il sera mis à la disposition des spectateurs. Il précise également qu'il existe un parking aux Docks construit dans le cadre d'Euromed. Quant aux vélos, un parc avec gardiennage est prévu.

Mme GHALI explique que la gare du Canet ne va être en aucun cas impactée puisqu'elle se situe en dehors du périmètre de travaux. En effet, le périmètre géographique d'intervention s'arrête au ruisseau des Aygaldes.

Elle souligne également que le projet est indépendant du projet d'Euromed 2 dans le sens où il a été décidé et voté bien avant celui-ci, par la Communauté Urbaine.

Enfin, elle est consciente que le fonctionnement du marché aux puces dans ces conditions n'est plus possible. En effet, des commerçants sont installés sur l'espace public (parking, trottoir et chaussée) et l'heure de fermeture (12h30) n'est pas respectée. Ces dysfonctionnements entraînent d'une part, des difficultés de nettoyage car l'espace est libéré tardivement par les commerçants (vers 16h30) et d'autre part, l'occupation de la voirie impose aux bus de dévier leur trajectoire ce qui est dangereux. Donc la question se pose effectivement de savoir comment améliorer le fonctionnement du marché aux puces.

- **Le projet de Bus à Haut Niveau de Service de la ligne 26**

Plusieurs questions ont porté sur l'impact du projet de BHNS de la ligne 26 notamment :

- est-ce que la vidéosurveillance sera mise en place sur la totalité du trajet de la ligne ?
- quels impacts sur les commerçants par rapport aux futurs aménagements et est-ce qu'une commission d'indemnisation des commerçants va être créée ?

En ce qui concerne la vidéosurveillance, M. CASELLI explique qu'un effort particulier va être porté sur les sites propres et les voies de dégagement qui conduisent au Vieux Port. L'objectif du système est de lutter contre le stationnement sauvage qui entrave la fluidité de la circulation routière et de permettre une piétonisation de la ville.

En ce qui concerne, l'étude en marketing commercial lancée sur le tracé du BHNS, M. CASELLI va en réclamer les conclusions dans les meilleurs délais. Si des impacts liés aux travaux du BHNS sont identifiés sur les commerces une commission d'indemnisation sera mise en place.

De plus, concernant l'offre commerciale qui sera développée au niveau du pôle d'échanges, il n'est pas question qu'elle double celle existant déjà. L'objectif est de créer de la complémentarité.

- **Les navettes fluviales**

Les interventions ont porté sur la date envisagée pour la mise en place de navettes fluviales sur le quartier.

M. CASELLI précise que des tests vont être effectués cet été. Il souligne l'existence de navettes mais elles sont privées.

M. MOLINO indique que la Communauté Urbaine y travaille depuis la nouvelle mandature, car elles apparaissent comme une nécessité. Néanmoins, c'est un projet qui présente des difficultés notamment au niveau de l'Estaque et de la Pointe Rouge.

- **Le métro**

Une question se pose sur le métro et son développement vers les quartiers Nord.

M. CASELLI explique que le prolongement du métro est un chantier onéreux. Deux Milliards d'€ sont nécessaires pour atteindre Septèmes les Vallons mais la communauté ne dispose pas des moyens financiers correspondants. Il précise que 100 millions d'euros ont déjà été investis pour le développement des transports dans les quartiers Nord et que le prolongement de la ligne 2 jusqu'à Capitaine Gèze est la première décision de Marseille Provence Métropole concernant la progression du métro vers le Nord.

- **Les TER**

L'assistance demande si le développement et l'amélioration du réseau TER peut être envisagée.

M. MOLINO souligne la nécessité d'un réseau TER efficace. La communauté urbaine poursuit son travail et une recherche sur l'harmonisation des tarifs (RTM, RDT et Syndicat Mixte) est en cours.

Mme LOTA confirme la nécessité de mieux circuler entre le Nord et le Sud et entre l'Est et l'Ouest. L'objectif de la communauté urbaine est que les TER fonctionnent bien sur l'ensemble du territoire de desserte. Le pôle de la Barasse est stratégique en matière de déplacements (rôle identique à celui de Capitaine Gèze dans l'avenir) ce qui justifierait, selon elle, le prolongement du métro jusqu'à Saint Barnabé.

Les points de vue recueillis via les deux registres mis à disposition du public

Dans chaque lieu d'exposition (Mairie des 15 et 16^{èmes} arrondissement et siège de MPM), un registre a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'exposition (soit 1 mois).

2 contributions ont été répertoriées au total.

Les remarques ont porté sur les points suivants :

- la pertinence du choix du terminus du métro
- la modification du circuit des lignes de bus et notamment du terminus une fois le pôle d'échanges créé.

EN CONCLUSION

A l'issue de la concertation publique, il ressort de l'ensemble des échanges et des contributions que l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et la création d'un pôle d'échanges, est admise dans son principe.

Le processus de concertation publique a permis l'expression d'inquiétudes et de demandes émanant de la population concernée par le projet notamment :

- le coût du parking relais pour les non abonnés,
- la sur-occupation du marché aux puces sur l'emprise publique,
- le développement d'autres offres en transports en commun (BHNS, TER, navettes fluviales).